

Sacræ Scripturæ, quæ postea in Breviarium erit inducenda, desiderata definitiva Breviarii reformatio necessario ad aliud tempus differri debet. Tel est donc le programme à réaliser ; et le seul fait qu'on adoptera dans le nouveau Bréviaire le texte restitué de la Vulgate reporte à une échéance encore très lointaine l'édition définitive. On s'explique alors la nécessité de publier dès maintenant une édition *typica* du Bréviaire conforme à toutes les réformes récentes. On peut donc en toute sécurité acheter cette édition relativement provisoire qui paraîtra vraisemblablement en mars.

INDULGENCE DES PREMIERS SAMEDIS DU MOIS

Une indulgence plénière a été accordée par le Souverain Pontife, indulgence qui pourra être gagnée tous les premiers samedis du mois.

Voici en quels termes les *Acta Apostolicae Sedis*, du 30 septembre 1912, publient le décret pontifical :

« Notre Saint-Père le Pape Pie X, pour augmenter la dévotion des fidèles envers la très glorieuse et Immaculée Mère de Dieu, et pour favoriser le pieux désir de réparation qui inspire les fidèles à offrir quelque satisfaction pour les blasphèmes exécrables que les hommes criminels profèrent contre le nom très auguste de la très haute prérogative de la Bienheureuse Vierge, accorde à tous ceux qui, confessés et communiés, feront le premier samedi de chaque mois, en esprit de réparation, quelques exercices particuliers de dévotion en l'honneur de la Bienheureuse Vierge immaculée et prieront aux intentions du Souverain Pontife, une indulgence plénière applicable aux défunt ».

Il y a donc désormais deux jours de communion particulièrement recommandés et spécialement gratifiés de faveurs spirituelles : le premier vendredi et le premier samedi de chaque mois. Ces deux jours se suivent la plupart du temps. L'intention du premier samedi sera de réparer les outrages faits à la Très Sainte Vierge.

IMPRESSIONS GRÉGORIENNES

L'Action Sociale a eu la bonne fortune de publier une série de causeries intitulées *Impressions Grégoriennes*. Nous ne pouvons manquer de les signaler aux membres du clergé et aux communautés religieuses, surtout à cause de l'excellent esprit dans lequel ces impressions ont été communiquées au public. C'est une manière tout à fait personnelle, mais on ne peut plus pratique, de pousser à l'exécution du « Motu proprio » de Sa Sainteté Pie X sur le chant. Nous sommes sûrs que la lecture de ces articles aura fait des conquêtes chez nous et contribuera à accélérer dans le diocèse le mouvement de retour vers le véritable chant grégorien.